Contrat d'engagement Lentilles et Produits Lentilles 2026/2027

Producteur
Ferme des Beurreries & Herbier d'Elsa
Marie-Hélène et Damien Bignon
Elsa Mauboussin
78810 Feucherolles
tél : 01 30 54 46 17
ferme.des.beurreries@wanadoo.fr

Adhérent
Nom/ Prénom :

Adresse :

Tel :

Les signataires du présent contrat s'engagent pour au moins 1 distribution entre nov. 2026 et sept. 2027 :

18/11/2026 - En 2027 : 10/03 - 02/06 et 08/09

Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production,
- assurer au moins trois permanences de distribution dans l'année,
- être à jour de sa cotisation à l'association « Le jardin de Poissy »
- être présent aux distributions ou s'organiser pour que quelqu'un d'autre vienne chercher ses produits

Engagement du producteur partenaire :

- livrer des produits de qualité de son exploitation,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail,
- donner des informations sur la production,
- proposer une visite annuelle de la ferme.

Constitution du panier et paiement

Lentilles vertes Bio et 100% locales ; elles sont cultivées, récoltées, triées, séchées et mise en sachet à la ferme
Tartinade de lentilles vertes Lentilles, oignons, huile de tournesol, sel, ail, sarriette des montagnes, piment oiseau
Soupe de lentilles (recette sans piment !) Eau, lentilles vertes 23%, carottes, oignon, ail , sel , poivre

	18 nov	10 mars	2 juin	8 sept.	**Nb Total**	Prix unité	Total (€)
Lentilles 500 g						3,30 €	
Lentilles 1 kg						5,00 €	
Lentilles 5 kg						22,00 €	
Tartinade (100g)						4,50 €	
Soupe (500g)						6,00 €	
						Total	

Modalités de paiement :
Le règlement de la commande s'effectue en ligne auprès de la Ferme des Beurreries à réception d'un lien de paiement. Le lien sera envoyé à votre adresse mail après transmission du contrat au référent de contrat.

☐ Paiement en 1 fois	☐ Paiement en 2 fois (possible au-delà de 50€)
18 novembre	18 novembre et 2 juin

Partage et distribution des paniers

Les distributions ont lieu à Poissy aux horaires indiqués sur le site de l'association.

Ce contrat est élaboré pour une période d'1 an.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire.

Fait à Poissy, en 1 exemplaire*, le

Signature de l'adhérent	Signature du producteur

*1 exemplaire obligatoire pour le Producteur (2 exemplaires si vous en souhaitez un pour vous)